

## Contribution du collectif Environnement Champenois en Péril (ECEP - [ecep51.fr](http://ecep51.fr))

Association loi 1901, bénévole et apolitique, regroupant 20 associations de protection de l'environnement, soit environ 700 adhérents.

### Introduction

Le collectif Environnement Champenois en Péril (ECEP) souhaite faire part de son opposition au projet de parc éolien de La Crayère à Courcemain, porté par la société ELICIO (filiale du groupe NETHYS). Ce projet prévoit l'implantation de quatre éoliennes de 200 mètres de hauteur et de deux postes de livraison dans un secteur déjà lourdement saturé par les installations éoliennes, au cœur du Pays de Brie et Champagne. Cette contribution s'appuie sur les constats accablants de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe Grand Est, avis du 10 avril 2025) et sur les données de production énergétique fournies par Enedis pour le territoire.

### 1. Situation énergétique et saturation territoriale

Le Pays de Brie et Champagne a déjà largement dépassé les objectifs nationaux en matière de production d'électricité renouvelable. Selon les chiffres ENEDIS 2023, le ratio production/consommation atteint 540 % à l'échelle du territoire, avec des pics de 1 196 % sur certaines communautés de communes. Plus de 96 % de cette production provient de l'éolien, dont les effets visuels, sonores et écologiques sont désormais omniprésents.

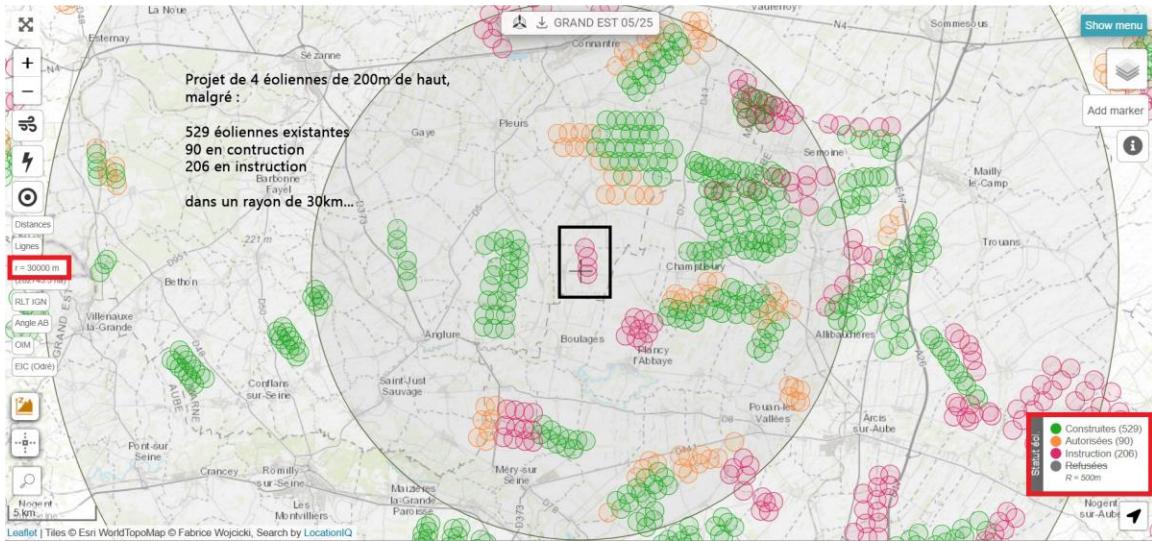
#### Bilan de mon territoire

L'avis de la MRAe est sans équivoque : la zone d'implantation du projet se situe dans un des **très rares espaces de respiration du secteur**, pourtant essentiels au maintien d'un cadre de vie acceptable. L'étude relève que le projet viendrait refermer un horizon encore libre d'éoliennes entre le village de Courcemain et la forêt domaniale de la Perthe, l'une des dernières zones naturelles intactes du secteur.

La MRAe souligne par ailleurs que le motif éolien est déjà très présent, avec 52 parcs recensés dans un rayon de 30 km, dont 23 en service. Les communes voisines comme Faux-Fresnay ou Courcelles présentent des angles de respiration inférieurs à 70°, alors que le guide national d'étude d'impact recommande au minimum 120°. Le projet de Courcemain agraverait cette saturation, réduisant encore les ouvertures visuelles et accentuant l'effet d'encerclement des villages.

529 éoliennes existantes,  
90 en construction,  
208 en instruction,

dans un rayon de 30km...



## 2. Constat environnemental et paysager

Le site choisi se situe à proximité immédiate d'un corridor écologique reliant la vallée de la Superbe à la forêt de la Perthe, zone Natura 2000 et ZNIEFF abritant des espèces patrimoniales (Busard cendré, Milan royal, Cigogne noire, etc.). L'implantation de quatre éoliennes de 200 m de haut entre le village et ce réservoir de biodiversité constitue une **atteinte directe à la trame verte et bleue du territoire**.

L'avis de la MRAe relève également que le projet se situe à moins d'un kilomètre de plusieurs ZNIEFF et ZPS, et à proximité du bien UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Le cumul des impacts paysagers est jugé 'modéré à très fort', notamment pour Courcémaint, où le projet fermerait un horizon encore intact.

A l'heure des inquiétudes sur les microplastiques et les PFAS dans notre environnement, sachez que les études d'impact n'abordent jamais le **sujet de l'érosion de bords d'attaque des pales** due aux impacts répétés de la pluie, du sable et des particules atmosphériques à grande vitesse (jusqu'à 300 km/h en bout de pale).

Cette usure génère la **dispersion dans l'air, les sols et les eaux de milliers de microfragments de résines époxy et de fibres de verre**, aujourd'hui reconnues comme **microplastiques persistants**.

Aucune étude d'impact locale n'évalue cette pollution, pourtant **directement en contradiction avec la réglementation européenne sur les microplastiques**.

Il est urgent d'imposer un suivi environnemental spécifique (analyses de sols et d'eaux de ruissellement) avant toute nouvelle implantation.



Bout de pale d'éolienne, parc Portes de Champagne I à la Forestière.

### **3. Dysfonctionnements démocratiques et conflits d'intérêts**

Il est particulièrement préoccupant de constater que, parmi les élus des communes concernées, une majorité sont eux-mêmes propriétaires fonciers impliqués dans des projets éoliens. Cette situation crée un conflit d'intérêts manifeste et remet en cause la sincérité des délibérations locales, dans un contexte où les habitants, eux, subissent sans bénéfice réel cette industrialisation imposée.

### **4. Un projet inutile, destructeur et énergétiquement absurde**

Le territoire produit déjà plusieurs fois sa consommation annuelle d'électricité. Ajouter de nouvelles installations intermittentes n'a aucun sens : cela conduit à réduire la production nucléaire pilotable, à détériorer les centrales existantes en les forçant à moduler leur charge, et à aggraver la volatilité du réseau. Pendant ce temps, la France a abandonné la recherche sur les réacteurs de 4e génération, capables de recycler leurs propres déchets...

Le sacrifice des paysages champenois pour un gain énergétique marginal est une aberration économique et morale. Les habitants voient leur cadre de vie détruit pour enrichir une minorité de promoteurs et de fonds d'investissement étrangers, profitant de subventions

publiques massives et de prix d'achat garantis.

## Conclusion

Le projet de parc éolien de La Crayère à Courcemain constitue un nouveau coup porté à un territoire déjà saturé, dont l'attractivité naturelle, touristique et résidentielle est en déclin. **Il agrave la fragmentation écologique, la saturation visuelle et les tensions sociales locales.**

Au regard des constats de la MRAe, des chiffres énergétiques officiels et du bon sens territorial, le collectif Environnement Champenois en Péril demande le rejet pur et simple de ce projet. Nous appelons également à l'ouverture d'un moratoire départemental sur tout nouveau projet éolien industriel, en attendant la révision du cadre de planification énergétique nationale (PPE3).

Recevez Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations,  
Le Collectif ECEP.